L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR
JÉROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 1er. NOVEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

POUR MAIRE:

JOHN H. HOLLAND.

POUR LE CONGRES:

1er. district—CHARLES GAYARRE.
2d. district—JAMES M. BRADFORD.

Extrait d'un acte de la Législature du 14 mars 1820.

"Art. 5. *Et il est de plus décrété* que le maire et le recorder seront choisis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant dans la ville susdite à l'époque de leur élection, et qui ont toutes les *qualités requises* par les lois existantes"

Concitoyens, si la loi veut cette condition pour occuper la place de maire, jugez si le respect pour les mœurs n'exige pas encore plus impérieusement qu'on la trouve dans le candidat à la place de gouverneur de l'Etat.

Conservateurs des lois et des mœurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. A. CANON comme candidat à la prochaine élection de RECORDER.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er. novembre.

Demain 2 novembre, le journal ne paraîtra pas, à l'occasion de l'anniversaire d'une époque malheureusement trop funeste aux citoyens de cette ville.

Si nous recevons par le courrier, quelques nouvelles importantes, nous les publierons dans un supplément.

Nous étant attaché un télégraphe qui assistera aux séances du Conseil de Ville, nous avons la résolution de rapporter les discours tels qu'ils auront été prononcés, sans rien changer ni aux tours de phrases, ni aux expressions des orateurs.

Nous apprenons, par un de nos amis, qu'à la suite d'une discussion verbale qui eut lieu à la Bourse, entre le maire et un citoyen de cette ville, que M. Prieur a dit qu'il ne voulait rien avoir de commun (généralement parlant) avec *les vermilles d'éditeurs de gazettes*. Comme éditeur d'une des feuilles publiées à la Nouvelle-Orléans, nous croyons de notre devoir d'informer *tous nos confrères*, du cas qui fait d'eux son honneur le Maire. Et puisque M. Prieur n'a pas eu assez de *générosité* pour ménager l'amour-propre d'individus qui ne se trouvaient pas *présents*, nous dirons à M. Prieur, ex-candidat des places de caissier de banque, d'arpenteur des hypothèques, maire, et candidat à la place de gouverneur, que nous aurions une bien *triste opinion* de celui qui, parmi *ces vermilles d'éditeurs de gazettes* ne voudrait avoir tout que M. Prieur sous tous les rapports.

[illegible] entendons nombre de personnes se plaindre d'un abus qui ne date; il paraît, que de quelques jours. Les porteurs d'eau refusent de vendre moins qu'une barrique entière, de sorte que les familles qui ne se composent que d'un petit nombre de personnes ou auxquelles leurs arrangements domestiques rendent incommode d'acheter la valeur d'une aussi grande quantité d'eau, sont obligées de s'en passer ou se trouvent assujetties à de graves inconvénients. Ne serait-il pas convenable que le Conseil-de-ville passât une ordonnance à ce sujet? Il y a des réglemens sur les boulangers pourquoi n'y en aurait-il point sur les porteurs d'eau? car l'eau est aussi indispensable à la vie que le pain. Cette espèce de conjuration entre les porteurs d'eau nuit surtout à la classe moyenne aisée, celle qui par cela même appelle plus particulièrement l'intervention de l'autorité contre cet abus.

CONSEIL DE VILLE.

Précis de la séance du 28 octobre.

Les minutes de l'assemblée précédente ayant été lues, Mr. Saul fit motion que le Conseil procédât à l'élection d'un président *pro temp.* Cette motion ayant été accordée, le Conseil procéda à l'élection et Mr. Cuthbertson fut élu président *pro temp.*

Le secrétaire mit devant le Conseil la lettre suivante de M. Prieur, maire.

Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1833.

Messrs. le président et membres du Conseil de Ville.

Je n'ai pas cru devoir approuver la résolution passée par le Conseil dans la séance du 18 courant, relative à l'échange des billets de la Corporation en faveur de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payables dans l'année 1847, pour la somme de cinquante mille piastres, portant un intérêt de huit pour cent, pour d'autres billets de la corporation portant un intérêt de six pour cent, payables en 1834 sur le pied du comptant, en allouant l'intérêt sur l'intérêt différé et commuté à raison de six pour cent par an.

Sous quelque rapport que l'on considère cette opération, on ne saurait y trouver le moindre avantage pour la corporation, il en résulterait au contraire pour elle une perte de 678 piastres 11 cents, non compris le calcul de l'intérêt sur l'intérêt différé et commué à raison de six pour cent.

J'observerai au Conseil que ces cinquante mille piastres font par lo d'un emprunt dont est mille piastres, contracté en 1827 avec la Banque de l'Etat et celle de la Louisiane, pour lequel emprunt une seule et même caisse d'amortissement a été créée; il en résulterait par conséquent une confusion dans la comptabilité par l'établissement d'une nouvelle caisse d'amortissement, calculée sur la proportion des termes d'une partie d'un emprunt, dont une partie a déjà été payé, et dont l'autre subsisterait sans changement. La caisse d'amortissement affectée à cet emprunt, contient en espèces monnaie 19,698 piastres 57 cents provenant de la somme qui y ont été déposées, conformément au contrat pour le rachat de l'emprunt de 50,000 piastres lequel l'échange devait avoir lieu.

Si l'intention du Conseil a été de faire paraître que la corporation paye des intérêts plus élevés, l'augmentation de la dette de la ville qui par cette transaction paraîtrait être de 15,111 piastres et 67 cents, puisque des bonds devraient être fournis au terme de la résolution pour la somme de 65,111 piastres et 67 cents au lieu de 50,000 piastres, a rait un nouvel inconvénient qui équivaudrait à celui que le Conseil voudrait éviter. Il en résulterait en effet de cette opération, qu'un avantage pour le porteur des bonds. Telles sont, messieurs, les considérations qui me portent à faire le renvoi au Conseil de ce to résolution.

Je renvoi également au Conseil la résolution pour la vente des terrains des ilets No. 27, 28 et 37, le terme de dix années alloué aux acquéreurs me paraît trop long. La ville ne réalisera peu l'escompte de billets à si long terme qu'une faible somme qui serait insignifiante pour les besoins prescrits de l'administration.

Jaouis respectueusement, Messieurs,
Votre très-obéissant serviteur,
(signé) D. PRIEUR, maire.

M. Saul, dit que ce n'étaient pas les arguments du Maire qui lui faisaient abandonner cette mesure. Les parties intéressées ne la désirant plus, il croirait employer inutilement le temps de cette assemblée, en démontrant la futilité des raisons sur lesquelles il se fonde pour mettre son veto sur cette mesure.—M. le président observe que comme il n'y avait pas de motion devant la chaire la question tombait d'elle-même.

M. Saul dit quant à la seconde partie de la lettre du Maire, dans laquelle il renvoie la résolution du Conseil touchant la vente des terrains des ilots No. 27, 28 et 37 alléguant pour raison que le terme de 10 années alloué aux acquéreurs lui paraît trop long, il croit de son devoir de faire remarquer qu'il n'y a aucune justice dans ce procédé. Voici deux fois qu'il exerce un droit qui ne devrait l'être qu'avec beaucoup de circonspection. Quant à lui, M. Saul, il est persuadé que le Conseil avait de bonnes raisons pour faire cet arrangement et que le long crédit mentionné ne pouvait qu'être avantageux à la corporation, puisque les personnes d'une fortune médiocre seraient ainsi en leur pouvoir de spéculer, ce qu'elles ne pourraient faire si les paiements se faisaient immédiatement. Il croirait pas qu'il soit possible de nier la vérité de cet avancé puisqu'il est tellement certain que souvent un individu bâtit une maison sur [illegible], ce qu'il ne pourrait faire si on le forçait de payer sur le champ. Enfin il croit que, son seulement le Conseil doit [illegible] l'importance de cette mesure aussi bien que M. [illegible], mais que mêmes les membres individuellement ont [illegible] de l'étudier et de la connaître aussi bien que l'honorable Maire. En conséquence il fait motion que le Conseil persiste.

Cette motion fut accordée *nem. con.*

Le secrétaire mit ensuite devant la chaire, une lettre de M. Burge, dans laquelle il demande un délai pour faire certains travaux—qu'il ne peut exécuter maintenant faute de moyens—Accordée.

Le secrétaire mit ensuite devant la chaire, une lettre de M. Planquier, disant qu'on avait saisi son cheval pour le paiement d'une amende à laquelle il a été condamné. Il convient bien qu'on a eu raison de le mettre à l'amende, mais comme c'est par ignorance qu'il est tombé en faute, il prie le Conseil de lui accorder quelque temps de [illegible].

M. Labatut fit cette motion "que ce délai lui soit accordé vû que M. Planquier est un individu pauvre et laborieux qui, ne pouvait pas payer dans le moment—accordé.

[illegible] ensuite lue une lettre de M. Maurian, juge de la paix d'Orléans. Sur motion de M. Fayet, elle fut référée à un comité spécial composé de MM. Buisson, Saul et Péchaux.

Le secrétaire mit ensuite devant la chaire, une lettre de [illegible], demandant [illegible] d'une amende de 100 [illegible]. Sur motion M. de Buisson, le Conseil résolut que [illegible] lettre demeurerait sur le bureau."

Le Conseil procéda ensuite au premier ordre du jour. La considération d'une lettre de M. Boldwin se [illegible] qu'il n'avait pas voulu recevoir l'ouvrage, fait au marché du faubourg Ste.-Marie.

[illegible] cette motion "que M. Boldwin soit soldé en [illegible] Corporation, payables à deux, trois et quatre [illegible]

[illegible] M. [illegible] cette motion [illegible] pour vu qu'il [illegible] ose [illegible] délots, de quinze piastres chacun au dit marché"—Accordé.

La question de concurrence fut mise ensuite sur un rapport du comité des griefs, signé Layet, recommandant au Conseil de remettre au nommé Larré, l'amende laquelle il a été condamné, pourvu toutefois qu'il [illegible] frais de l'action—Passée dans l'affirmative.

Sur motion de M. Layet, il fut résolu [illegible] en conséquence que des lampes seraient posées [illegible] rues, Apollo, Erato &c.

Sur motion de M. Saul une commission de [illegible] fut accordée aux avocats pour faire la collecte [illegible] dées.

Ajournée à mercredi prochain.

SITUATION DE L'EUROPE SON AVENIR.

Nous allons parcourir rapidement ce qui [illegible] en Europe depuis trois ans, et montrer que la plaie qui ronge le corps social, est plus grave que ne le pensent certaines personnes qui viennent nous dire de bonne [illegible] que tout va bien, que les affaires ont repris, et que la confiance se rétablit.

Vous qui parlez ainsi, avez-vous bien réfléchi sur les grands événements qui sont venus tout-à-coup étonner le monde; et pouvez-vous penser que tout cela soit que le résultat de l'opiniâtreté d'une poignée d'agitateurs qui ne peuvent vivre que du désordre? Non, il faut porter ses regards au-delà du cercle étroit qui nous environne. Parcourons des yeux l'Europe, et demandons-nous ensuite ce qu'il faut penser de ce qu'on appelle une poignée d'agitateurs?

Avant juillet, l'Europe était immobile: c'était une léthargie que les trois jours ont fait cesser; depuis lors, que s'est-il passé?

A la suite de la révolution de France, éclate celle de Belgique. Et quelques mois après ce glorieux événement, les populations belges se livrent au pillage, à la dévastation;

Dans la Pologne, momentanément affranchie, les dissentions entre la noblesse et les républicains qui réclament la distribution des terres aux paysans;

En Russie, le soulèvement des provinces polonaises, l'insurrection et les horribles assassinats des colonies militaires, l'émeute occasionnée à Pétersbourg par les ravages du choléra;

En Prusse, insurrection à Berlin, démissement du duché de Posen et des provinces Rhénanes; à Konigsberg, réclamations à propos du choléra et de l'assistance [illegible] aux Russes vis-à-vis d'une insurrection;

En Saxe, quatre insurrections en un an, fusillades et mitraillades dans les rues de Dresde et de Leipsick; dans le duché de Brunswick, le souverain chassé à coups de fusil;

Dans le Hanovre, Goettingue soulevé, assiégé et conduit par la force;

En Angleterre, la grande question de la réforme agitant les esprits et préparant l'émeute de Londres, excitée par un discours de Wellington;

En Irlande, huit cent mille hommes mourant de faim, luttant journellement de violence avec la yeomanry;

En Espagne, Ferdinand ordonnant les fusillades en masse du camp de St.-Roch et de l'île de Léon;

En Portugal, Miguel fondant à perpétuité sur la grande de Lisbonne, sept gigantesques potences, réprimant par combat régulier, l'insurrection d'un des régimens en faveur de dona Maria;

En Italie, les potences dressées à Modène, Bologne restitué au Saint Père par les baïonnettes autrichiennes;

Neuchâtel secouant le joug de la Prusse;

Les paysans bâlois insurgés contre la ville, et repoussés sous les murs avec de l'huile bouillante, et des coups de fusils, soumis par la force, et soulevés de nouveau;

En Hongrie, les paysans révoltés ravageant les comtés, massacrant les nobles, et manifestant par la férocité avec laquelle ils les traitent, leur haine contre les privilèges;

En Turquie, la sédition installée en permanence dans les provinces européennes;

En Grèce, les Hydriotes attaquant à main armée l'autorité du comte Capo d'Istria;

En France, en août 1830, à Paris, promenades d'ouvriers réclamant augmentation de salaire et brisant les machines;

En octobre, une population aigrie par ses souffrances se porte sur Vincennes pour s'emparer des ex-ministres, et la fermeté du commandant prévient seule les plus grands malheurs;

En décembre, le procès des ministres et l'incertitude de leur condamnation rallume les vieilles animosités du peuple, et trois jours durant, la garde nationale défend les approches du Luxembourg.

En février 1831, une démonstration carliste exaspère la multitude qui, confondant dans sa colère les vieux débris du trône et de l'autel, abat la croix, démolit l'archevêché, et fait enlever d'autorité les fleurs de lys des monumens publics.

Au mois de mai, émeute à la place Vendôme, à l'occasion du l'anniversaire de la mort de Napoléon;

Au mois de juin; émeute à propos du bijoutier du faubourg Saint Denis;

14 juillet, émeute, arbre de la liberté, affaire des Champs-Elysées;

En septembre, émeute grave à l'occasion de la prise de Varsovie.

En 1832. Les 5 et 6 juin, les funérailles du général Lamarque auquel la population tout entière rendait les derniers honneurs, donnent naissance à une révolution qui aurait fait de Louis-Philippe ce qu'on a fait de Charles X en juillet, s'il se fût trouvé à la tête un homme qui eût inspiré quelque confiance à la nation.

Dans les départemens:

A Lyon, à Grenoble, à Bordeaux, à Nîmes, à Marseille, à Tarascon, rixes violentes entre les républicains.

A Narbonne, à Béziers, à Perpignan, à Clermont, à Beaune, à Dijon, refus de payer les contributions indirectes, en brûle les registres de la direction.

Dans la Vendée, les chouans attriquent audacieusement les troupes, et se montrent en plein jour sur les routes publiques.

Et on viendra nous répéter sans cesse que c'est une poignée de factieux qui remue ainsi le sol de l'Europe tout entière, qui renverse les vieilles royautés, qui fait chanceler sur leur trône récent les dynasties nouvelles, qui accumule sur les places publiques toutes ces populations laborieuses qui jusqu'ici n'avaient demandé que du travail! Cessez de vous abuser, cessez de restreindre à de si mesquines proportions le mouvement immense qui, régularisé par des mains habiles, doit renouveler certainement toute la face du globe.

Les éternels ennemis de l'ordre, ce sont ceux qui, en essayant de se rattacher à un régime usé, que la société actuelle ne peut plus supporter, suscitent des réactions inattendues; ce sont ceux qui, effrayés de la rapidité de sa marche, essaient de la ralentir en élevant des entraves sur la route, ne s'apercevant pas qu'ils l'obligent ainsi à franchir par une secousse violente, l'espace que sans cela elle aurait parcouru d'une allure régulière et pacifique. Et ceux que l'on appelle des agitateurs, ce qui les désespère, c'est de voir qu'ayant au prix de leur sang, conquis en trois jours la liberté en renversant un trône qui comptait 14 siècles d'existence, il s'élève sur ses débris une dynastie qui, malgré son origine et sa jeunesse, ne trouve rien de mieux à faire que de suivre les traces du roi détrôné, se moquant ainsi du peuple dont elle se dit l'élu; c'est de voir que ce Louis-Philippe qui a mendié le trône pendant quinze ans, après l'avoir obtenu à force de flatteries basses et de lâches mensonges, trahit ceux-là mêmes qui le lui ont donné, les fait mitrailler sans pitié, entasse dans les prisons, dans les cachots ces mêmes hommes qui ont bravé en juillet les balles et les boulets de Charles X pour briser les fers qu'on leur préparait. C'est de voir que, pour conserver ce trône sur lequel il ne se sent pas soutenu par le peuple, il a l'infamie de se jeter aux pieds des autres souverains et de se soumettre à leur volonté, au point de consentir à abandonner les peuples chers à la France aux vengeances des potentats rétrogrades; c'est de voir que le roi des Français prend cette posture humiliante qui encourage les exigences des faibles; c'est de voir que les masses laborieuses sont cruellement abandonnées dans leurs souffrances; c'est de voir qu'on laisse le peuple dans l'ignorance, et qu'avec un budget de quinze cent millions on ne trouve pas moyen de lui donner de l'éducation; c'est de voir que la conquête d'Alger, si précieuse pour la France, sera tôt ou tard cédée à ses voisins d'outre-mer; c'est de voir enfin que Louis-Philippe n'est pas de taille à gouverner les Français!

Il faut avouer qu'il y a chez les gouvernans un aveuglement déplorable; car enfin, quand un peuple frémit ou se soulève, quand une population entière se porte sur les places publiques et dans les rues, ce n'est pas exclusivement pour le plaisir de recueillir tout ce que la munificence des gardes municipales et nationales distribue de coups de sabres et de baïonnettes.

Cette promptitude d'agitation, cette facilité de frémissement, accusent quelque mal intime et général qui, accumulant silencieusement de cruelles souffrances dans les parties les plus sensibles du corps social, produira au moindre contact irritant, d'inévitables crises. Alors il ne suffira pas de bâtonner le malade pour le guérir, un régime brutal ne serait propre qu'à aggraver la maladie, et il serait effrayant de voir les médecins politiques baser le traitement qu'ils feraient subir à la société, sur la menace et la violence?

L'Europe entière est dévorée d'un mal profond, travaillée d'une fièvre de révolution. Ce n'est pas dans tel ou tel ou tel pays, dans telle ou telle victoire que sont déposés les germes d'irritation et de bouleversement. Ils sont partout partout ils poussent, partout ils retournent le sol... Malheureusement les gouvernans n'y croient que quand ils les voient sous les fenêtres ou dans la cour de leurs palais; alors il est trop tard.

Voilà une série de faits qu'il n'est pas possible de révoquer en doute. Maintenant que la plaie est mise à découvert et qu'on la voit toute saignante, nous demandons à nos politiques de nous indiquer un remède à ce mal qui, loin de marcher à une prompte guérison, gagne de jour en jour le cœur de malade, et menace de le conduire au tombeau. Arrière politiques d'un jour, vous qui croyez voir le salut de l'Europe dans le juste-milieu, dont les coryphées, après avoir sondé la profondeur de la plaie, ne voient d'autre remède à ce mal qu'ils regardent comme incurable, que de prolonger la vie du malade, en lui administrant des remèdes violens qui ne font que l'irriter davantage.

Cependant ce qu'il y a de certain, c'est que la société ne peut pas périr; ce qu'il y a de certain encore, c'est qu'elle ne peut pas rétrograder; l'histoire est là pour nous le prouver et pour donner un démenti formel à ceux qui ont assez de bonhomie pour nous dire que nous retournerons à l'ancien régime.

Non, non, la société n'a jamais rétrogradé; elle marche toujours en avant; elle fait bien de temps en temps quelques haltes, mais elle ne s'arrête pas.

Les diverses révolutions qui se sont succédé depuis quatre siècles, et qui ont bouleversé le monde, ne sont que le prélude de la grande révolution qui se prépare. Celle-là en finira avec tous les priviléges.

Rois, vous avez beau faire, votre dernière heure va bientôt sonner. Vous avez assez prouvé aux peuples votre incapacité, ils savent maintenant que vous êtes impuissants à rendre heureux. Vous ne pouvez plus les gouverner que par la violence, mais le régime de la force n'est qu'éphémère. Le terme est arrivé où l'on ne peut plus maintenir les populations que par la confiance. Or vous n'êtes pas des hommes. Place, place à ceux qui ont compris les besoins de la société. C'est une société nouvelle qui se forme, il faut des hommes nouveaux, place, place.

Napoléon, météore brillant qui venant dans son audace, s'asseoir sur le vieux trône de France qu'une vieille famille occupait depuis 14 siècles, parcourant ses armées des pyramides aux rives de la Moskowa, et détrônant tous les rois sur passage, Napoléon a montré au monde étonné, que son ces géants des nations n'étaient que des pygmées, quand on cessait de les regarder à travers le vieux microscope qu'ils avaient placé sur le nez des peuples. Dès lors le prestige dont ils étaient entourés a disparu, on a cessé de les craindre, depuis long-temps on avait cessé de les aimer.

Les peuples ont senti que leurs intérêts ne sont plus liés à ceux de ces fiers potentats; lentement qu'en entendant le canon de juillet, ils ont tressailli et se sont crus un instant délivrés du fardeau qui les écrase. Mais le moment de la délivrance n'était pas encore arrivé, la société n'était pas encore prête, elle avait encore besoin de quelques années de réflexions pour se disposer à donner aux rois une leçon plus forte.

Ce moment approche; bientôt les barrières qui séparent les nations seront brisées, les peuples se donneront la main, et au son de la trompette, les trônes s'écrouleront comme autrefois les murs de Jéricho.

Qu'on ne nous demande pas ce qui arrivera alors. Ce sera donc, dira-t-on, la fin du monde. Oui, ce sera la fin du monde, non pas comme l'entendent nos vieux croyants, mais ce sera véritablement la fin du monde ancien, qui fera place à un monde nouveau.

Déjà les admirateurs du bon vieux temps croient entendre le tocsin et se voir menacer de la république—et de la république de 93. Car c'est là leur bête noire. Mais qu'ils se rassurent, il n'arrivera que ce qui doit arriver pour le bien de la société. Certes il y aura du mal, des intérêts se trouveront froissés, des existences seront brisées, mais que faire, c'est là l'histoire du monde, et nous voyons que les choses se sont passées ainsi dans tous les tems; toujours il y a eu du mal, mais toujours il en est résulté un plus grand bien, une plus grande source de bonheur pour les masses.

Quant à nous, si l'on veut savoir notre opinion, la voici; nous avons la conviction, et cette conviction est appuyée sur des faits, que tous les peuples ont une tendance à la république, que cette forme de gouvernement fera le tour du monde et qu'elle durera jusqu'à ce que étant usée, elle fasse place à une forme nouvelle que les peuples se préparent eux-mêmes, parcequ'ils la croiront plus favorable à leur bonheur que la précédente.

Nous nous proposons de passer en revue successivement le rôle qu'ont joué toutes les puissances de l'Europe depuis la révolution de juillet.

Les journaux de Hâvre du 6 [illegible] contiennent les dates de Paris du 4 du même mois [illegible] reçus par le Platon, capitaine Cullagen. [illegible] Paris ne sont pas plus récentes que celles que [illegible] reçues par le John Jay.

Un steam-boat arrivé au Hâvre le 5, avait à bord dona Maria, qui se rendait à Falmouth, où elle doit s'embarquer sur une frégate pour Lisbonne. (*Gaz. N. Y.*)

Extrait d'une lettre de St.-Yague de Cube, du 17 octobre, adressée à un de nos amis de cette ville, qui a bien voulu nous en donner connaissance:

"Nous avons en rade depuis plusieurs jours, le brick de guerre français le *Cuirassier*, qui a été chargé de porter au président d'Haïti, l'ultimatum du roi des Français, d'avoir à payer les indemnités, ou qu'il allait envoyer une expédition pour prendre son payement. Les nègres doivent éprouver des inquiétudes terribles. Ce vendredi, en effet, une somme de 20 millions de piastres? Lundi le brick retourne au Port au Prince pour avoir la réponse de Boyer. On assure que l'expédition doit être à présent dans les Antilles: ceci, néanmoins, mérite confirmation. [*Courrier.*]

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le brick *Spark* est arrivé hier de Véra-Cruz. Une maison de commerce de cette ville a eu la complaisance de nous prêter des journaux jusqu'au 11 de ce mois. Voici ce que l'on trouve de plus important sous la date de

MEXICO, 5 octobre.

Nous avons la satisfaction d'annoncer au public les résultats qu'a obtenus le mouvement de l'armée fédérale commandée par l'estimable héros de Zempoala; ces résultats dès le principe ont été favorables à la cause sainte de la fédération.

Les nouvelles que nous venons de recevoir nous apprennent ce qui suit:

Les chefs des rebelles informés de la sortie du général en chef de San-Miguel de Allende, avec sa division, et instruits par leurs opinions des mouvemens des troupes fédérales de Zacatécas et de St. Louis, de plus voyant de si grandes forces réunies, se mirent en devoir de s'y opposer, et le général Duran marcha pour les soutenir avec sa cavalerie de Guanajuato.

Mais le président qui veille avec autant de sollicitude à sa conservation, qu'aux opérations de l'ennemi, fit un mouvement sur le village de Silao où il se mit en mesure de cerner le traître Duran.

Duran commença à faire feu de toute son artillerie contre la division de son Excellence, qui, de son côté répondit à cette attaque par un feu actif et bien nourri. En peu d'heures il se fit un si grand carnage dans les rangs des factieux qu'ils se virent forcés de battre en retraite dans la même soirée; ils se replièrent sur Guanajuato, où ils se fortifièrent. De cette manière les projets des factieux ayant été déjoués, les autres divisions n'eurent pas de peine à se réunir aux troupes commandées par le général libérateur. La division de Zacatecas opéra sa jonction le 29 du mois dernier, et celle de St. Louis le 30 du même mois.

Maintenant que des forces aussi formidables sont réunies, pleines de l'enthousiasme qu'inspire l'amour de la liberté, il n'y a pas de doute que la défaite des rebelles est certaine.

Par une dépêche extraordinaire reçue ce soir de l'armée fédérale, le général Mejia annonce de Silao en date du 29 du mois dernier ce qui suit:

Ayant appris hier que l'ennemi menaçait de s'emparer de la Hacienda de Corritos, je dirigeai de suite une demi brigade de cette ville, avec toutes ses forces, qui s'élevaient à 1,200 hommes d'infanterie, et 900 de cavalerie, je sortis avec ma division, formai ma ligne de bataille, et ouvrant le feu de mon artillerie, je le continuai jusqu'à cinq heures de l'après-midi, alors je fis taire le feu de l'ennemi et rentrai dans mes quartiers. Nous ne perdîmes en cette occasion que trois cavaliers.

Nous nous préparions à les attaquer aujourd'hui, et bien que nos forces fussent assez considérables pour les battre, le président jugea à propos d'attendre la division de Zacatecas pour porter à l'ennemi un coup plus décisif. Mais les factieux se retirèrent de grand matin sur Marfil quelques heures avant l'arrivée des Zacatecanos. Nous autrions pu nous opposer à leur mouvement, mais comme nous avions détaché mille hommes de cavalerie, pour protéger l'arrivée de la division auxiliaire, nous ne crûmes ni possible ni prudent de les attaquer avec l'infanterie seule.

Moctezuma fait passer cette nuit à quatre lieues d'ici, demain il opérera sa jonction, et après-demain nous espérons commencer nos opérations contre l'ennemi.

St. LOUIS POTOSI, 26 septembre.

Hier le général citoyen Esteban Moctezuma a marché contre les factieux de Guanajuato avec deux mille cinq cents patriotes décidés à vaincre ou à mourir, et dix pièces d'artillerie.

ENTERREMENTS.

Cimetière Catholique.	Cimetière Protestant.
Octobre 31 5	5

EXTERIEUR.

FRANCE.

La *Sentinelle de la Nièvre* a publié récemment une suite d'articles *sur la Révolution de Juillet et les Partis*. Dans le dernier, qui vient de paraître, on remarque les passages suivans:

"Ce qui, par dessus tout, distingue un gouvernement représentatif des autres formes de gouvernement, c'est que l'opinion publique (en somme ainsi l'avis du plus grand nombre, qui toujours s'appuie sur l'intérêt le plus général) ne peut manquer d'y prévaloir sur la brigue ou l'égoïsme d'un parti. Il n'est pas possible qu'un ministère se soutienne long-temps au pouvoir s'il n'est l'expression de la volonté du peuple, en même temps que de celle du monarque. Mais il ne faudrait pas croire cependant que cette volonté soit toujours exactement représentée, par ce seul fait que le ministère qui gouverne aurait rallié à son système l'adhésion de la majorité, dans les chambres comme dans la nation. Il est des cas où la sagesse exige un transaction entre la majorité et un parti. A cet égard, chez un peuple intelligent et éclairé, l'intention du monarque est aisément comprise. Plus ce monarque inspire de confiance au peuple, plus celui-ci se prête volontiers aux tentatives de conciliation que la sagesse peut suggérer au trône.

"Ce fut une idée de conciliation qui appela au pouvoir le ministère doctrinaire; la majorité l'a subi aussi longtemps que pouvait durer ce système. Il s'agit de savoir aujourd'hui si, au lieu de rallier au centre commun un parti qui, pour ainsi dire, n'existe plus, son système politique n'a pas porté ombrage à une portion considérable des citoyens; outre que, dès l'origine, on n'avait entendu supporter que temporairement ce système de transaction, dont l'objet fut tout autre que de donner satisfaction aux sentimens et aux vœux de la majorité, il s'agit de savoir si son application prolongée, après qu'a cessé la cause de son existence, n'entraînerait pas une subversion sociale plus dangereuse que les antipathies, les appréhensions et la résistance qu'il a dû vaincre.

"Il est presque sans exemple qu'un ministère ait attendu, pour se dissoudre, que la majorité ait rompu avec lui d'une manière absolue, péremptoire et tout-à-fait ostensible. Vingt fois, au contraire, on a vu, dans la même session des chambres, un ministère, faisant place à un autre ministère de nuance très différente, lui transmettre la plus forte part des élémens dont se composait la majorité au nom de laquelle il prétait sur les pas de [illegible]. Aussi tel homme, qui, dans les chambres ou dans les hautes situations de l'ordre social, ont prêté leur appui au ministère doctrinaire en raison du [illegible] qu'il était destiné à accomplir, réclamera ent[illegible] contre une fausse interprétation donnée à leurs sentimens et à leurs vues, s'il leur apparaissait que ce concours qu'ils lui ont prêté dût prolonger d'un seul jour l'existence de ce ministère de transaction au-delà du terme de son mandat; ces mêmes hommes, dont pourtant on affecte de méconnaître l'intention, travestie par les partis comme elle l'est par le pouvoir actuel, non seulement sont prêts à accueillir, avec une vive sympathie, tout ministère nouveau qui représentera les vrais sentimens qui ont présidé à la révolution de 1830, et non plus les doctrines de *Gand* et de la *défection*; mais encore l'assoupissent une profonde douleur de se voir placés dans l'alternative ou de compromettre les vrais intérêts de cette révolution à laissant plus long-temps ses destinées aux mains de ses faux amis, ou de porter atteinte à la considération, à la confiance et au respect dont c'est leur vœu le plus sincère de tenir à jamais entouré le grand et salutaire principe qui domine au-dessus de tout ministère comme au-dessus des partis, et en qui repose toutes les garanties de liberté, de paix et de bonheur de notre France. Or, si ce respect, cette confiance et cette considération sont compromis par cela même que sont traités et compromis les intérêts de la révolution, il n'y a plus lieu de différer; la rupture est consommée entre l'opinion publique et le ministère doctrinaire; il n'y manque plus que la sanction du Roi, qui ne peut attendre, pour se décider, que, dans une session nouvelle, la majorité de la chambre élective fasse une complète et solennelle démonstration de la nécessité de cette sanction; démonstration dont la loyauté fait un devoir aux ministres d'épargner les périls à la royauté.

"*Liberté! Ordre public!* Dans cette devise, la France voit les garanties d'avenir d'une révolution qui représente ses affections et ses intérêts. La liberté, dont c'est pour ainsi dire l'instinct de ne goûter jamais les douceurs du repos tant qu'autour d'elle un péril la menace; la liberté, qui sans la confiance n'est plus un *fait*, mais une passion d'autant plus violente qu'elle trouve plus d'obstacles à surmonter; la liberté n'aura cessé d'être un combat qu'alors, au sein de l'état, elle n'aura plus d'adversaires dont elle doive appréhender les tentatives, ni à se tête des détenteurs dont elle puisse suspecter la sincérité, faute de trouver dans leurs antécédens des garanties suffisantes.—L'ordre public, qui n'est pour le peuple qu'un état de torpeur sans la liberté, et qui ne peut exister qu'avec elle, comme celle-ci, sans cet inséparable compagnon, cesse d'être une déité bienfaisante; l'ordre public, sauve-garde du bien-être de tous, ne vit pas seulement des actualités; tout orage qui se forme au loin peut corrompre ses plus précieux fruits, de même que l'inquiétude suffit à troubler l'innocent bonheur de l'homme des champs aux jours de la moisson. Premier bienfait de l'ordre public, la sécurité disparaît quand s'alarme la liberté.

"Que tardez-vous, hommes du pouvoir, si vous aimez la France autant que vous le dites aux partisans de la légitimité pour les rallier à la révolution, en vous offrant à eux comme un exemple de sacrifices qu'il faut faire à son pays; que tardez-vous à lui prouver, à ce te France, en vous effaçant, la sécurité qui manque à son avenir tant qu'elle voit en possession de la gouverner des hommes dont à bon droit elle suspecte l'attachement aux principes de la révolution?"

Commercial.

MARCHE DU HAVRE.

4 septembre.

COTON—20 balles Alabama, 147 f. 50 c.

CAFE—300 sacs, St. Domingue, à 80 c; 150 do la Havane à 95 c.

POTASSES—25 balles américains, à 42 50; do do 38 50.

RIZ—98 Caroline, à 25 60.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Tennessee, Hardy, New-York, W G Howes
Barque Providence, Voldricht, Cowes, Hagan, Niven &co
Goël Two Brothers, Harper, Tampico B Booth & co
Goël Mary & Francis, Johnson, Port-au-Prince, J W Zacharie & co
Goël Sarah, Daunes, Tabasco, F Fernandez

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Lewis, de la passe S. O. ayant mis en mer le brick Dos Hermanos; il a amené le bricks Spark, Premium, Crawford, et la goëlette Lucy-Ann. En dehors de la barre la barque Ballochan; aussi deux bricks noms inconnus. Rencontré trois petits bâtimens dans la rivière.

Brick Spark, Kennedy, de Vera-Cruz.
Brick Premium, Walker, de Malaga.
Brick Crawford, Garner, de Charleston.
Goël Lucy Ann, Madison, de St. Yago de Cube.
Bateau à vapeur Assiniboine, Bannett, de St. Louis.
Bateau à vapeur Bonita, Swaim, du Grand-Gulf.
Bateau à vapeur Vincennes, Browners, de Louisville.

AVIS—C'est définitivement Mardi prochain, 5 du courant, qu'aura lieu chez M. T. Mossy encanteur, rue Toulouse, à 10 heures du matin, la vente de la succession de feu M. Sigismond Prœschel, bijoutier, consistant principalement en Bijouterie fine et fausse de nouveaux goûts, Argenterie, Meubles, Bijoutières et vitrières en acajou, Comptoirs en cipre, le tout neuf.

La bijouterie étant divisée par Lots dans 8 bijoutières, les personnes qui désireraient les vérifier avant le jour de la vente sont invitées à s'y présenter à cet effet chez madame Veuve Prœschel, demeurant chez madame Labat, sa mère, No. 241, rue Bourbon entre les rues Ste. Anne & Dauphine. 1 nov—2

Le soussigné prévient le public et ses amis qu'il a transporté sa fabrique de Cigarres de la rue Toulouse à la rue St. Louis, près la Levée, où il aura toujours un assortiment complet de Cigarres de la Havane et mêlés, de première qualité, qu'il vendra à bon compte en gros et en détail.

Il espère que comme par le passé, il continuera à mériter le patronnage et la bienveillance du public.

1 nov—3 NELSON DESBROSSES.

Un homme d'un âge mûr, et bien recommandé, s'offre comme bon jardinier ou pour le défrichement des terrains, il accepterait de modiques appointemens.

Pour plus ample information, s'adresser rue Royale, No. 267. 1 nov—p.

LE BINOCHE FRERES, de Paris, ont l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'ils viennent de recevoir par le *New Orleans*, un assortiment complet de MODES et DE NOUVEAUTES dans les goûts les plus variés. Rue Royale, encoignure St.-Louis 1 nov—2

Bureau de la Compagnie des Architectes, &c.
Le 1er. novembre 1833.

AVIS.—De bons Maçons trouveront de l'emploi en s'adressant à G. G. Holdship, à la Presse à coton à vapeur de la Levée.

1 nov. SOMMEREAU, Président.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche, 3 novembre, à 6 heures du matin, en uniforme, habit bleu et pantalon blanc, au lieu du rendez-vous chez le capitaine.

Par ordre VICTOR BATUT,
1 nov sergent-major

A Théodore vs. Larieux.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mercredi 13 novembre, à 4 heures, au Principal,